



Lamotte-Beuvron

COMMUNE DE LAMOTTE-BEUVRON

MODIFICATION SIMPLIFIE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE

En vertu des articles L 153-45 et L 153-47 du Code de l'Urbanisme, le Maire de Lamotte-Beuvron informe qu'une mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lamotte-Beuvron sera ouverte du mercredi 2 janvier 2019 au samedi 2 février 2019 inclus.

Ce projet de modification simplifiée porte sur la rectification du tracé de l'emplacement réservé n° ER 8.

Le dossier de projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public comme suit :

- Au service urbanisme de la Mairie de Lamotte-Beuvron, 41 avenue de l'hôtel de ville 41600 Lamotte-Beuvron.
- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Les jeudis de 9 h à 12 h
- Les samedis de 9 h 30 à 12 h
- En cas d'absence de l'agent responsable, les pièces seront disponibles à l'accueil de la Mairie et consultables dans un bureau annexe.
- Les photocopies des pièces seront possibles aux frais des usagers au tarif en vigueur.
- Les observations du public seront recueillies dans un cahier prévu à cet effet.

A Lamotte-Beuvron, le 21 décembre 2018.